

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 octobre 2018 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2018-0061 55, rue du Zouave, lot 3 819 690 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation de l'abri d'auto permanent existant attaché à la maison avec une marge avant de 3,8 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 4 mètres dans la zone H-518.

DM2018-0062 35, rue Champlain, lot 4 514 300 du cadastre du Québec

Autoriser la construction d'un agrandissement du commerce d'un (1) seul étage avec les aspects dérogatoires suivants :

- une hauteur d'un (1) étage représentant 100 % de la superficie existante, alors que le Règlement 150 concernant le zonage permet une hauteur d'un étage que pour une surface représentant un maximum de 30 % de la superficie du bâtiment existant, le reste devant avoir deux (2) étages dans la zone C-564;
- un revêtement extérieur à 100 % de déclin de vinyle pour l'agrandissement, alors que Règlement 150 concernant le zonage ne permet pas les revêtements de vinyle ou polymère pour les bâtiments commerciaux.

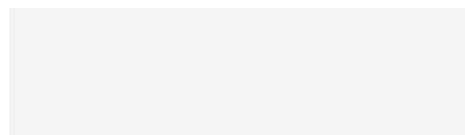
DM2018-0064 480, rue Jacques-Cartier, lot 4 514 499 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec total des marges latérales de 4,8 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige un total des marges latérales de 5 mètres dans la zone H-654.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 septembre 2018.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe